



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DIRECTION DE LA PRÉVENTION



PROGRAMME NATIONAL
DE LUTTE CONTRE LE TABAC

JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

31 MAI 2020

**DECLARATION DE MONSIEUR LE
MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE
L'ACTION SOCIALE**

Comme chaque année, le Gouvernement du Sénégal à l'instar de la communauté internationale célèbre ce 31 Mai la **Journée Mondiale Sans Tabac**.

Cette année, la journée mondiale sans *tabac revêt un caractère singulier d'une part par son thème officiel (je cite) : « Protéger les jeunes contre les manipulations de l'industrie et les empêcher de consommer du tabac et de la nicotine » (fin de citation)* et d'autre part par le contexte actuel de la crise du Covid-19.

En effet, il a été officiellement prouvé que le tabagisme augmente le risque de développer une forme sévère du Covid-19 avec des complications comme la détresse respiratoire pouvant entraîner la mort des patients infectés.

Par conséquent, aujourd'hui plus que jamais, une attention particulière doit être portée sur le tabagisme notamment chez la jeune population particulièrement vulnérable. En effet, la dernière enquête nationale sur le tabagisme des jeunes, menée en 2013 (GYTS), a révélé une tendance à l'augmentation du tabagisme au Sénégal chez les filles âgées de 13 à 15 ans autour de 11,5 % et un taux de 18,5 % chez les jeunes garçons de la même tranche d'âge.

Par ailleurs, l'enquête menée chez les adultes en 2015 (GATS) a aussi révélé qu'un demi-million d'adultes (6,0 %) utilise les produits du tabac avec 11,0 % d'hommes et 1,2 % de femmes.

Cette prévalence du tabagisme chez les jeunes et les adultes constitue une alerte pour une plus forte mobilisation en vue d'accélérer la mise en œuvre de notre plan stratégique nationale de lutte contre le tabac.

Dans ce cadre, je tiens à manifester tout mon soutien à la lutte antitabac confiée au Programme National de Lutte contre le Tabac ainsi qu'à toutes les parties prenantes à la lutte pour la protection de notre jeune génération contre les méfaits du tabagisme, car, comme le disait un sage africain **« l'avenir, c'est la jeunesse »...**

.../

-2-

Je profite aussi de l'opportunité qui m'est offerte pour rappeler les grandes avancées enregistrées au Sénégal en matière de législation, de prévention et de protection des jeunes contre le tabagisme, notamment l'interdiction de la vente de tabac par les mineurs et aux mineurs, l'interdiction de la publicité en faveur du tabac et la vente de tabac à moins de 200 mètres des établissements scolaires.

Soyez aussi assurés que d'autres actions sont inscrites dans notre agenda car il est de notre responsabilité en tant que Gouvernement de combattre ce fléau.

Enfin, je rappelle également que le tabac est la première cause de mortalité évitable dans le monde. Il tue plus de huit (8) millions de personnes, chaque année dans le monde. Plus de sept (7) millions d'entre elles sont des consommateurs ou d'anciens consommateurs et environ un million et demi (1,2 million) de non-fumeurs sont involontairement exposés à la fumée.

Aujourd'hui, dans le contexte actuel de la pandémie du Covid-19, il est bon de rappeler que le tabac est source potentielle de contamination du fumeur et facteur de transmission communautaire de la maladie.

Je vous remercie pour votre aimable attention.